

22 AOÛT 2016

Département Services Publics de  
l'Environnement et des Transports  
Direction Paysage et Biodiversité  
Service Jardins & Espaces Naturels

Mairie de Montpellier  
1, place Georges FRECHIE  
34267 Montpellier Cédex 2  
Téléphone : 04 67 20 99 00  
Télécopie : 04 67 20 99 07

Le  
Mail 2016 DPB 369  
Affaire suivie par Pauline LAMBREY  
Rédigée par Marie FUENTES



**Madame Françoise ROLLANF**

Madame,

Suite à votre mail du 28 juillet dernier, relatif à l'accès aux chiens dans les espaces verts de la Ville, je vous confirme que nous avons bien reçu votre réclamation.

Je vous informe que les chiens sont autorisés dans les espaces verts mais uniquement tenus en laisse, sauf dans les espaces chiens où ils peuvent être lâchés. Ils sont par contre strictement interdits dans les massifs, bassins et aires de jeux.

Le ramassage des déjections par les propriétaires est quant à lui obligatoire sur l'ensemble de l'espace public, y compris dans les espaces chiens. Des distributeurs de sachets sont disposés à cet effet sur la plupart des parcs de la Ville.

Espérant avoir répondu à votre questionnement, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour Monsieur le Maire et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint

Alain PONS DE VINCENT

